

Chargeant Madame **Dorothée Akoko KINDE-GAZARD**,
Ministre de la Santé Publique, de l'Intérim de Madame **Léa
D. AHOUGBENOU HOUNKPE**, Ministre de la Famille, de
la Protection Sociale et de la Solidarité.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
VU le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **mardi 26 juillet 2005 jusqu'au jeudi 28 juillet 2005**, Madame
Dorothée Akoko KINDE-GAZARD, Ministre de la Santé Publique, est chargée de l'intérim du
Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité, pendant l'absence de Madame
Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 juillet 2005

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MFE 4 - METFP 4 - MCCPPD 4 - SGG 4 -
Autres Ministères 19 - Départements 6 - JORB 1